

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 77 Vœu relatif à l'avant-projet de loi pour les protections nouvelles pour les entreprises et les salariés, dit « Loi Travail ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que l'avant-projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et des nouvelles protections pour les entreprises et les actifs, dit « Loi Travail » est un texte inacceptable ;

Considérant la pétition en ligne « Loi travail : non, merci! » qui a recueilli plus d'un million de signatures pour demander le retrait de ce texte ;

Considérant que la manifestation du 9 mars 2016 a réuni plus de 500 000 personnes dans toute la France ;

Considérant l'appel de plusieurs centrales syndicales de notre pays à une journée nationale de mobilisation le 31 mars ;

Considérant cette mobilisation dont s'est massivement emparée la jeunesse, notamment à travers les réseaux sociaux et les vidéos en ligne ;

Considérant que cette loi n'est pas uniquement une question nationale tant les mesures qu'elle contient auront un impact sur les habitant-e-s de nos arrondissements ;

En effet :

Considérant que 30 000 jeunes à Paris ne sont pas étudiants et ne travaillent pas ;

Considérant que le taux de chômage est à près de 8.5 % de population active parisienne depuis plusieurs années et ne cesse de croître de près d'environ 3 % chaque année dans les arrondissements les plus touchés ;

Considérant que le taux d'emplois précaires peut aller jusqu'à près de 14 % dans certains arrondissements ;

Considérant que depuis les années soixante, la part des familles monoparentales ne cesse de croître à Paris avec majoritairement des mères seules avec un ou plusieurs enfants et que seule la moitié des mères de famille monoparentale occupent un emploi à temps complet. Ces familles vivent dans des conditions de logement plus difficiles et plus fragiles que les couples avec enfants ;

Considérant qu'à Paris, en moyenne, près de 16 % des familles vivent sous le seuil de pauvreté ;

Considérant qu'à la fin de l'année 2014, 108 931 foyers bénéficient de minima sociaux versés par les Caisses d'allocations familiales (Caf), soit une hausse de 4 % par rapport à 2013. Le Revenu de solidarité active (RSA) est versé à 82 375 foyers allocataires et couvre 104 514 personnes en tenant compte des conjoints et enfants à charge de moins de 25 ans ;

Considérant que les annonces faites ces derniers jours sur la création d'une garantie jeunes universelle et du compte personnel d'activité (CPA) - à condition d'y ajouter des droits, et de le rendre universel pour tous les travailleurs - sont des mesures qui auraient dues donner lieu à un vrai débat sur la sécurisation des parcours professionnels, l'abondement du CPA pour les publics les plus fragiles, la valorisation des engagements associatifs et les perspectives d'une meilleure conciliation des temps de vie, débat qui n'a pas lieu ;

Considérant qu'il faut prendre acte de la pluralisation des "mondes de production" qui caractérise actuellement notre développement. Dans ce cadre, le salariat classique et la production de masse occupe une place plus relative, à côté d'autres modes d'organisation de la production. Sur le plan de l'action, tant individuelle que collective, cette pluralisation des options se solde par un accroissement de l'incertitude. Il devient donc utile de faire évoluer les relations contractuelles entre les salarié-e-s et leurs employeurs, entre travailleurs indépendants économiquement dépendants et leurs clients, afin d'apporter des droits nouveaux qui tiennent compte des évolutions sociétales et technologiques, sans s'affranchir des avancées de plus d'un siècle de luttes et d'acquis sociaux précieux. De même, qu'il est tout aussi utile d'apporter des droits nouveaux à des millions d'entrepreneurs comme, par exemple, la recherche de la qualité de vie au travail, le droit à la déconnexion, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, la protection des lanceurs d'alerte de bonne foi ;

Considérant que dans la réflexion autour des mutations de notre économie, nous défendons aussi l'instauration d'un revenu de base inconditionnel. Un revenu de base qui pourrait être contre garanti par une production relocalisée et échangée en monnaie locale ou complémentaire, ce qui permettrait de ne plus dépendre des multinationales qui produisent et distribuent aujourd'hui 80% des produits consommés. En contre-garantissant cette monnaie locale par des euros déposés sur des comptes épargne de banques plus éthiques, on générerait du crédit vers l'économie réelle. Un revenu de base inconditionnel suffisant associé à la réappropriation de l'appareil de production, des réseaux de distribution, des moyens d'échanges, des revenus et de la gouvernance serait une révolution positive ;

Considérant néanmoins que la primauté de l'accord d'entreprise – ou plus généralement l'inversion de la hiérarchie des normes, le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif et la suppression d'indemnités plancher, l'augmentation du temps de travail ou encore la modification de la législation relative aux situations de licenciements économiques fragilisant les CDI, présentent dans ce projet de loi dit « loi travail » ne peuvent apporter de solution au problème du chômage mais au contraire risque de l'amplifier et de précariser les salarié-e-s en CDI sans résoudre la situation des personnes éloignées d'un emploi durable et de qualité ;

Considérant que la majorité des élus du Conseil de Paris sont également conscients du développement d'autres modes de production qui font émerger des activités nouvelles qui pour l'instant souffrent d'un manque de protections sociales par le code du travail et qu' à ce titre la Ville de Paris investit dans la création de droits collectifs notamment via le développement des CAE ;

Considérant que les élus du Conseil de Paris sont conscients qu'au sein même du rapport salarial, si formellement les pratiques de subordination se relâchent, la précarisation du travail, l'existence d'un chômage de masse et les nouvelles pratiques managériales aggravent le poids de la subordination qui prend la forme de pressions informelles sur les salariés spécialement les plus jeunes, les femmes et les moins qualifiés. C'est pourquoi la Ville de Paris s'est entre autre prononcée contre la généralisation du travail du dimanche qui aurait été le plus souvent subi ;

Aussi, sur proposition de David Belliard, Anne Souyris et des élu-e-s du groupe écologiste,

Le Conseil de Paris :

- Affirme sa volonté qu'un nouveau texte soit soumis au Parlement, l'actuel projet de loi dit «loi Travail» étant inacceptable ;
- Se prononce pour construire un Droit du travail du XXIème siècle :
 - qui instaure une protection pour les statuts de la nouvelle économie,
 - qui instaure la garantie jeune universelle et le compte personnel d'activité (CPA) à condition d'y ajouter des droits, et de le rendre universel pour tous les travailleurs,
 - qui affirme un principe de responsabilité sociale et environnementale pour les employeurs,
 - qui promeut la gestion partagée et la gouvernance démocratique des entreprises,
 - qui ré-ouvre le débat sur la réduction du temps de travail,
 - qui engage le débat sur l'instauration d'un revenu de base inconditionnel.